



Compte rendu des délibérations de la séance du 03 mai 2022 du conseil municipal

Affiché le 05 mai 2022

Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Cyril NEIS.

Date de convocation : 29 avril 2022 - Date d'affichage de la convocation : 29 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Nombre de présents : 20 - Nombre de votants : 22

DCM N°1 : Finances – Subvention Une rose un Espoir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'allouer une subvention de 700 €, l'association « Une Rose...Un Espoir » - Secteur de Courcelles-Chaussy, à titre de participation communale à l'édition 2022 de l'opération du même nom.

DCM N°2 : Convention avec la commune de Vigy – Maison France Services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la commune de Vigy, **INSCRIT** les crédits correspondants au budget principal 2022, **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour intervenir dans cette affaire.

DCM N°3 : Ressources Humaines – Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter selon les modalités et suivant les montants ci-dessous visés l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents appartenant aux catégories suivantes :

Filière	Grade
Administrative	Attaché territorial
Administrative	Directeur Général des Communes de 2 000 à 10 000 habitants

ASSORTIT au montant de référence annuel de l'I.F.T.S. de 2ème classe un coefficient de 8. **FIXE**, conformément au décret 91-875, les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E. Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales. **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

DCM N°4 : Finances – demande de subventions pour la création d'un pumptrack

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, SOLLICITE pour le projet susvisé la subvention suivante : 42 500 € soit 50 % d'une dépense subventionnable de 85 000 € H.T. auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre *programme des équipements sportifs de proximité*. **SOLLICITE** pour le projet susvisé la subvention suivante : 25 500 € soit 30 % d'une dépense subventionnable de 85 000 € H.T. auprès de région Grand Est, au titre *dispositif « Soutien au Cadre de vie et aux services de proximité »*, **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Commune.

CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :

03 / 2022 : Règlement d'indemnisation véhicule : DECIDE d'indemniser le dommage auprès de la compagnie d'assurance de Mme GARCIA, pour un montant de 267,13 € T.T.C.

04 / 2022 : Schéma directeur entrée de ville Ouest : DÉCIDE de signer la proposition commerciale de la société ATELIER DES TERRITOIRES, sise 1, rue Marie-Anne de Bovet, BP 30104 – 57004 METZ Cedex 1, pour un montant de 4 800,00 € H.T., soit 5 760,00 € T.T.C.

COURCELLES-CHAUSSY, le 05 mai 2022
Le Maire,

Luc GIAMBERINI